



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2020

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu sa séance du conseil du 25 novembre 2020 par vidéoconférence. Par ailleurs, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans [www.mrc-tdb.org](http://www.mrc-tdb.org) à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 novembre 2020 à 15h30, sont présents en vidéoconférence les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

#### Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2020-11-194

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 25 novembre 2020 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-195

#### OBJET : Période de questions

Le secrétaire-trésorier, monsieur Kamal El-Batal, confirme qu'aucune question n'a été reçue.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2020-11-196

**OBJET : Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par le report du point 6.2 à une séance ultérieure :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020**
5. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
  - 5.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville :#1418-150 et #1418-151
    - ii. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #697-11-1; #859-5; #860-100 et #860-101
  - 5.2. **Avis de motion** – Projet de Règlement numéro 20-01  
Amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire
6. **Développement économique de la MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Ébénisterie les Frères de Bois, S.E.N.C.
  - 6.2. **Résolution** – Ratification de la décision des membres du Comité de gestion et de coordination des mesures d'aide d'urgence aux PME et aux OSBL – Rencontres du 11 et 19 novembre 2020
7. **Gestion administrative, financière et du personnel**
  - 7.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 25 novembre 2020
  - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 22 octobre au 25 novembre 2020
  - 7.3. **Dépôt** – Rapport des États trimestriels au 30 septembre 2020
  - 7.4. **Résolution** – Prévisions budgétaires 2021
  - 7.5. **Résolution** – Affectation de l'excédent accumulé – Financement des charges liées à la pandémie du Covid-19
  - 7.6. **Résolution** – Calendrier des séances du conseil de la MRC en 2021
  - 7.7. **Résolution** – Les Ressources humaines de la MRC - Ajustement salarial et de catégorie professionnelle
8. **Sécurité incendie/sécurité civile**
9. **Dossiers régionaux et métropolitains**
  - 9.1. **Résolution** – Autorisation de signature – Directeur général – Documents relatifs au projet Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)
    - Entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le PIACC
    - Entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR)
  - 9.2. **Résolution** – Avenant 2020-1 au contrat portant sur l'Aide d'urgence – Autorisation de signature - Préfet





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 9.3. **Résolution** – Avenant 2020-2 au contrat de prêt d'Aide urgence – Autorisation de signature - Préfet
- 9.4. **Résolution** – Reconduction de l'Entente de service et majoration de la quote-part annuelle – MRC et Conseil des Préfets et Élus de la Région des Laurentides (CPÉRL) – Autorisation de signature
- 9.5. **Résolution** – Reconduction de l'Entente de service et majoration financière annuelle – MRC et Fonds communautaire d'accès au microcrédit (FCAMC) – Autorisation de signature
- 9.6. **Résolution** – Entente triennale de soutien de service – MRC et Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) – Autorisation de signature
- 9.7. **Résolution** – Entente de soutien financier – MRC et Odyscène – Autorisation de signature
- 9.8. **Résolution** – Entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides – Autorisation de signature
10. **Demande d'appui**
- 10.1. **Résolution** – Appui à la Résolution de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Projet de Loi 67 et l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire de gestion des zones inondables
- 10.2. **Résolution** – Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
- 10.3. **Résolution** – Appui à l'organisme Superbe Culture Rive-Nord – Demande de financement auprès du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)
11. **Levée de l'assemblée**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-197

**OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2020**

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filions

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 octobre 2020 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-198

**OBJET : Avis de conformité  
Amendement à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-150 et #1418-151 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-11-1, #859-5, #860-100 et #860-101 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Blainville  
#1418-150**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage afin de :

- **Proscrire** tout épandage de matériaux naturel, synthétique ou minéral recouvrant le sol dans une servitude écologique;
- **Retirer** la possibilité de construire un stationnement souterrain dans une servitude écologique;
- **Remplacer** le texte du 2<sup>e</sup> alinéa pour y insérer des dispositions concernant les interventions dans une servitude écologique.

**Blainville  
#1418-151**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #1418 de zonage afin de :

- **Agrandir** la zone H-6018 à même la zone P-678;
- **Ajouter** une disposition spéciale la zone H-6018 pour soustraire les terrains de plus de 7000m<sup>2</sup> à l'application de la marge avant maximale;
- **Remplacer** le texte du 2<sup>e</sup> alinéa pour y insérer des dispositions concernant les interventions dans une servitude écologique.

**Sainte-Anne-des-Plaines  
#697-11-1**

**PIIA :** Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #697 afin de :

- **Retirer** l'approbation au préalable par le Conseil municipal pour tout certificat d'abattage d'arbres à l'article 2.1.1.

**Sainte-Anne-des-Plaines  
#859-5**

**Construction :** Règlement modifiant le Règlement de construction #859 et ses amendements afin de :

- **Modifier** l'article 19 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer;
- **Modifier** l'article 20 concernant le Code de plomberie à appliquer;
- **Modifier** l'article 21 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer;
- **Modifier** l'article 22 concernant le Code national de construction des bâtiments agricoles à appliquer;
- **Modifier** l'article 24 concernant le Code national de prévention des incendies au Canada (CNPI) à appliquer.

**Sainte-Anne-des-Plaines  
#860-100**

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** certaines dispositions concernant les normes du Code de construction (CNB) à appliquer afin de s'y conformer;
- **Ajouter** des dispositions concernant l'ajout d'un aménagement paysager pour les enseignes sur poteau, muret ou socle;
- **Modifier** les limites de la zone H705 pour agrandir la zone H-402.





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Sainte-Anne-des-Plaines

#860-101

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Modifier** les limites des zones H402 et H705, afin de créer la nouvelle zone communautaire P403 et agrandir la zone H400;
- **Créer** une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone P403;
- **Modifier** les limites des zones H105 et H105-1, afin de créer une nouvelle zone résidentielle H108;
- **Créer** une nouvelle grille des usages et normes applicable à la zone H108;
- **Modifier** les limites de la zone C103 afin de supprimer la zone C103 et inclure le lot n° 2 085 294 à la zone H105;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone commerciale C103;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone industrielle I203 afin d'y inclure l'ensemble des groupes d'usages C-6 et C-9;
- **Abroger** la grille des usages et normes de la zone H400 pour en créer une nouvelle;
- **Modifier** certains articles concernant les bâtiments mixtes ainsi que l'architecture.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : #1418-150 et #148-151 et Sainte-Anne-des-Plaines : #697-11-1, #859-5, #860-100 et #860-101 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-199

**OBJET :** **Projet de Règlement numéro 20-01**  
**Amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin**  
**de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité**  
**en bordure du réseau ferroviaire**

Avis de motion est donné par Monsieur Guy Charbonneau, Maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines qu'il sera adopté, à une séance subséquente du Conseil, le Règlement numéro 20-01 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier certaines dispositions relatives aux mesures de sécurité en bordure du réseau ferroviaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**2020-11-200**

**OBJET :** Émission d'une subvention du Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) – Ébénisterie les Frères de Bois, S.E.N.C.

**ATTENDU** la Politique de soutien au développement local et territorial de la MRC, dont le Fonds de démarrage des entreprises (FDE);

**ATTENDU** la demande adressée à la MRC par l'entreprise « Ébénisterie Les Frères de Bois S.E.N.C.»;

**ATTENDU** la recommandation favorable du service de développement économique et entrepreneuriat pour l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ dans le cadre du FDE;

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général, monsieur Kamal El-Batal, d'octroyer une subvention de 5 000 \$ à l'entreprise « Ébénisterie Les Frères de Bois, S.E.N.C.» dans le cadre du FDE et du respect des conditions qui y sont rattachées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-11-201**

**OBJET :** Ratification de la décision des membres du Comité de gestion et de coordination des mesures d'aide d'urgence aux PME et aux OSBL - Rencontres du 11 et 19 novembre 2020

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-11-202**

**OBJET :** Liste de la correspondance au 25 novembre 2020

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 novembre 2020 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**2020-11-203**

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 22 octobre au 25 novembre 2020

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 octobre au 25 novembre 2020 inclusivement, répartis comme suit : 100 012,75 \$ payés 140 721,53 \$ à payer pour un grand total de 240 734,28 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2020-11-204

**OBJET : Rapport des États trimestriels au 30 septembre 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier commente et dépose, pour information aux membres du conseil « l'État financier trimestriel au 30 septembre 2020 ».

2020-11-205

**OBJET : Prévisions budgétaires 2021**

**ATTENDU** les présentations et explications fournies par la direction générale lors du lac-à-l'épaule des 4 et 5 novembre 2020 et de la séance du 25 novembre 2020 détaillant les revenus et les charges prévisionnelles pour 2021;

**ATTENDU** les orientations prises par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville à savoir :

- la reconduction des quotes-parts 2020 de fonctionnement et de développement économique à l'exercice 2021, et ce, sans indexation;
- l'autorisation du directeur général d'explorer – action non immédiate ni urgente – les différentes opportunités et possibilités de doter la MRC, sur le moyen et/ou long terme (s), d'un siège social en mode acquisition et non pas en location;
- de suivre l'état de la pandémie et examiner la possibilité d'injecter un fonds supplémentaire d'aide aux PME et OBNL en 2021 et au moment opportun;

**ATTENDU QUE** les quotes-parts de la CAUCA correspondent au coût du service enchâssé dans l'entente de service conclue entre la CAUCA et la MRC au nom de ses municipalités constituantes;

**ATTENDU QU'**une affectation de 55 500 \$ des excédents accumulés non affectés est requise pour atteindre l'équilibre budgétaire au budget 2021;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ci-après :

- Revenus prévisionnels 4 483 000 \$
- Charges prévisionnelles 4 468 300 \$
- Affectations prévisionnelles (14 700 \$)

**QUE** les revenus prévisionnels pour l'exercice financier 2021 se répartissent comme suit :

Quotes-parts (Base + Développement économique)	990 600 \$
Transferts	3 242 700 \$
Services rendus et autres	170 000 \$
Intérêts	79 700 \$
<b>Total des revenus prévisionnels</b>	<b>4 483 000 \$</b>

**QUE** les charges prévisionnelles pour l'exercice financier 2021 se répartissent comme suit :



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

Conseil	243 000 \$
Rémunération et charges sociales	1 046 200 \$
Administration générale	294 600 \$
Sécurité publique	277 100 \$
Transport	31 200 \$
Environnement	200 800 \$
Santé et bien-être	69 300 \$
Aménagement et urbanisme	207 000 \$
Habitation	380 000 \$
Développement économique territorial	1 002 200 \$
Loisirs et culture	666 900 \$
Provision pour imprévus	50 000 \$
<b>Total des charges prévisionnelles</b>	<b>4 468 300 \$</b>

**QUE** les affectations prévisionnelles pour l'exercice 2021 se répartissent comme suit :

Affectation de l'excédent accumulé – équilibre budgétaire	55 500 \$
Activités d'investissement	
Mobilier de bureau	(8 000 \$)
Améliorations locatives	(7 500 \$)
Fonds réservés	
Transfert au Fonds local d'investissement	(24 700 \$)
Transfert au Fonds d'aide d'urgence aux PME	(30 000 \$)
<b>Total des affectations</b>	<b>(14 700 \$)</b>

**QUE** pour l'exercice financier 2021, les quotes-parts des villes de la MRC soient établies ainsi :

Villes	Fonctionnement	Développement économique	Cauca répartition appels d'urgence	TOTAL
Blainville	56 500 \$	121 700 \$	93 900 \$	272 100 \$
Boisbriand	56 500 \$	76 000 \$	42 000 \$	174 500 \$
Bois-des-Filion	56 500 \$	17 300 \$	15 300 \$	89 100 \$
Lorraine	56 500 \$	20 800 \$	15 400 \$	92 700 \$
Rosemère	56 500 \$	30 500 \$	22 200 \$	109 200 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	56 500 \$	28 200 \$	-	84 700 \$
Sainte-Thérèse	56 500 \$	70 500 \$	41 300 \$	168 300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>395 500 \$</b>	<b>365 000 \$</b>	<b>230 100 \$</b>	<b>990 600 \$</b>

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à chacune des villes membres le montant des quotes-parts applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2020-11-206

**OBJET :** Affectation de l'excédent accumulé – Financement des charges liées à la pandémie du Covid

**ATTENDU QUE** les circonstances exceptionnelles découlant de la pandémie de la COVID-19 ont engendré des coûts dans l'organisation des lieux et des méthodes de travail de la MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC a mis en place un programme afin de soutenir les PME et OSBL sur son territoire, soit le Fonds de soutien financier temporaire aux PME et OSBL de la MRC de Thérèse-De Blainville de 200 000 \$;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a délégué aux MRC du Québec la gestion du programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que la gestion de ce programme a résulté en une augmentation importante du travail requis notamment du développement économique et entrepreneuriat dont l'affectation de ressources supplémentaires;

**ATTENDU QUE** ces charges au montant de 257 257 \$ n'étaient pas prévues au budget 2020;

**ATTENDU QU'**une affectation de l'excédent accumulé non affecté de 257 257 \$ est requise afin de couvrir ces charges.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville affecte un montant de 257 257 \$ de son excédent accumulé non affecté à son budget de fonctionnement de l'exercice 2020 afin de couvrir les charges engendrées par la pandémie de la COVID-19 par la MRC de Thérèse-De Blainville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-207

**OBJET :** Calendrier des séances du conseil de la MRC en 2021

**ATTENDU** le calendrier relatif aux comités pléniers et assemblées publiques pour l'année 2021;

Date	Comité plénier	Assemblée publique
27 janvier 2021	13h30	15h30
24 février 2021	13h30	15h30
24 mars 2021	13h30	15h30
28 avril 2021	13h30	15h30
26 mai 2021	13h30	15h30
16 juin 2021	13h30	15h30
7 juillet 2021	13h30	15h30



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

25 août 2021	13h30	15h30
15 septembre 2021	13h30	15h30
6 octobre 2021	13h30	15h30
24 novembre 2021 – Budget administratif	13h30	15h30
8 décembre 2021	13h30	15h30

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC adopte le calendrier des séances relatives aux comités pléniers et aux assemblées publiques tel que présenté lors de la séance du 25 novembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-208

**OBJET :** Les Ressources humaines de la MRC - Ajustement salarial et de catégorie professionnelle

**ATTENDU** la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** les explications fournies par le directeur général quant aux enjeux relatifs aux ressources humaines dans un contexte de pandémie et de post-pandémie;

**ATTENDU** le processus d'évaluation annuelle du personnel de la MRC et les appréciations du directeur général qui en découlent;

**ATTENDU** les données budgétaires et financières de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la stabilité des ressources humaines au sein d'une organisation relate un sentiment d'appartenance qui, à son tour, représente un facteur de productivité territoriale et institutionnelle;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à octroyer aux employés de la MRC une augmentation annuelle de 1% à la suite de leur évaluation annuelle et que cette dernière, s'ajoute à celle statuée et fixée par la Politique des conditions de travail des employés de la MRC, soit, 2%;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général de procéder aux ajustements salariaux et de catégories pour les personnes suivantes :

- Madame Nathalie Boulianne qui occupe le poste d'adjointe administrative (direction générale et préfecture) passe de la catégorie « PROFESSIONNELLE » à la catégorie « CADRE » et ce passage permet un ajustement salarial à la hausse de 4 000 \$;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Madame Annie Dell'Aniello qui occupe le poste de conseillère en développement économique et entrepreneuriat aura désormais le titre de CONSEILLÈRE PRINCIPALE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAT et cette transition permet un ajustement salarial à la hausse de 3 000 \$;
- Monsieur Steve Mitchell, son salaire sera ajusté à la hausse de 1 600 \$ étant donné les nouvelles responsabilités qui s'ajouteront à son service (Réseau Accès PME);

**QUE** le conseil de la MRC accepte et autorise l'offre d'emploi à temps plein recommandé et proposé par le directeur général à monsieur Yan Robitaille qui, occupe le poste de conseiller en développement économique et entrepreneuriat à temps partiel depuis le début de la pandémie;

**QUE** tous ces ajustements de salaires et de catégories entrent en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-209

**OBJET :** Autorisation de signature – Directeur général – Documents relatifs au projet Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) – Entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le PIACC  
Entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le Volet 1 du Fonds régions et ruralité (FRR)

**ATTENDU** les résolutions :

- 2020-07-117 relative à la demande d'aide financière conjointe par la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel dans le cadre du PIAAC;
- 2020-08-137 relative à la demande d'aide financière conjointe par la MRC de Thérèse-De Blainville et la Ville de Mirabel au Fonds régions et ruralité (FRR) en complément de la demande du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

**ATTENDU QU'**il a été omis de mentionner dans lesdites résolutions que le directeur général de la MRC est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Mirabel l'ensemble des documents en lien avec le projet (convention, reddition de comptes, avenants);

Il est proposé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général et secrétaire-trésorier de signer l'ensemble des documents (convention, reddition de comptes, avenants) en lien avec le projet identifié dans les résolutions 2020-07-117 et 2020-08-137.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-210

**OBJET :** Avenant 2020-1 au contrat portant sur l'Aide d'urgence – Autorisation de signature – Préfet

**ATTENDU QUE** le 10 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QUE** suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME;

**ATTENDU QUE** le programme se termine au 30 avril 2021 et vise le maintien, consolidation et relance des activités des entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19 dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise, monsieur Richard Perreault, Préfet et maire de Blainville, de signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville L'AVENANT 2020-1 AU CONTRAT DE PRÊT conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation représenté par M. Mario Limoges, sous-ministre adjoint du Secteur de l'entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions, pour et au nom du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-211

**OBJET :** Avenant 2020-2 au contrat de prêt d'Aide urgence – Autorisation de signature – Préfet

**ATTENDU QUE** le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**ATTENDU QUE** ce contrat précise les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 M\$ aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux villes afin que celles-ci viennent directement en aide aux entreprises;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux MRC et villes ont été autorisées le 2 juin 2020;

**ATTENDU QUE** la MRC est admissible à un montant additionnel de 1 508 662 \$

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise, monsieur Richard Perreault, Préfet et maire de Blainville, de signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville L'AVENANT 2020-2 AU CONTRAT DE PRÊT conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation représenté par M. Mario Limoges, sous-ministre adjoint du Secteur de l'entrepreneuriat, de la compétitivité des entreprises et des régions, pour et au nom du gouvernement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-212

**OBJET :** Reconduction de l'Entente de service et majoration de la quote-part annuelle – MRC de Thérèse-De Blainville et Conseil des Préfets et Élus de la Région des Laurentides (CPÉRL) – Autorisation de signature

**ATTENDU** l'entente de services entre les 7 MRC, la ville de Mirabel et le Conseil des Préfets et Élus de la Région des Laurentides (CPÉRL) 2019-2021 ainsi que l'entente sectorielle en concertation 2019-2022;

**ATTENDU QUE** l'entente de services prévoit une année d'option pour l'année 2022, avec négociation entre les parties à compter de 2021;

**ATTENDU QUE** depuis la signature de cette entente, la cotisation des MRC pour les affaires régionales n'a pas été ajustée à l'inflation estimée à 7,8%;

**ATTENDU QUE** la signature de l'entente sectorielle en concertation permet au CPÉRL de financer ses activités de concertation par l'entremise du Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) dans une proportion de 1 pour 1 (1\$ investi par les MRC pour 1\$ du FARR);

**ATTENDU QUE** l'augmentation des cotisations des MRC de 16 336 \$ par année pour deux ans permettra la bonification de l'entente sectorielle du même montant (32 672 \$);

**ATTENDU QUE** le Conseil a mandaté la direction à déposer un plan de développement présentant différentes hypothèses pour assurer la performance et la stabilité des ressources humaines et pour assurer la prévisibilité financière du Conseil au-delà du 1<sup>er</sup> avril 2022;

**ATTENDU QUE** le CPÉRL dispose de ressources humaines limitées pour remplir ses mandats régionaux et que le plan de développement du CPÉRL propose une meilleure répartition des tâches au sein de l'équipe et un support administratif minimum;

**ATTENDU QUE** le CPÉRL a adopté (CPÉRL 2020-05-01) le plan développement présenté le 28 septembre 2020 et a adjoint par cette même résolution, les MRC à présenter à leur conseil une résolution pour la reconduction de l'année d'option de



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

l'entente (2022) et pour la majoration de la contribution financière au CPÉRL pour les années 2021-2022 de 2 042 \$ par année et par MRC;

**ATTENDU QUE** les MRC sont signataires de l'entente sectorielle en concertation 2019-2022, la bonification de l'entente doit être officialisée par résolution.

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la MRC de Thérèse-De Blainville pour l'année 2021 et que le montant demandé est déjà programmé dans ledit budget;

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité 2021-2022;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Reconduit l'entente de service avec le CPÉRL pour l'année 2022;
- Majore la contribution financière de la MRC de 2 042 \$ pour l'année 2021 ainsi que pour l'année d'option 2022;
- Nomme monsieur Richard Perreault, préfet et/ou le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville l'entente de service amendée entre les 7 MRC, la ville de Mirabel et le CPÉRL 2019-2022 ainsi que l'addenda à venir de l'entente sectorielle en concertation avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

### Cotisation des MRC 2019-2022

	2019	2020	2021	2022	Total
MRC d'Argenteuil	11 547 \$	11 547 \$	13 589 \$	13 589 \$	36 683 \$
MRC d'Antoine-Labelle	11 660 \$	11 660 \$	13 702 \$	13 702 \$	37 022 \$
MRC de Deux-Montagnes	12 128 \$	12 128 \$	14 170 \$	14 170 \$	38 426 \$
MRC de La Rivière-du-Nord	14 456 \$	14 456 \$	16 498 \$	16 498 \$	45 410 \$
MRC de Thérèse-De Blainville	13 752 \$	13 752 \$	15 794 \$	15 794 \$	43 298 \$
MRC des Laurentides	12 097 \$	12 097 \$	14 139 \$	14 139 \$	38 333 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	9 771 \$	9 771 \$	11 813 \$	11 813 \$	31 355 \$
Ville de Mirabel	9 214 \$	9 214 \$	11 256 \$	11 256 \$	29 684 \$
<b>Total</b>	<b>94 625 \$</b>	<b>94 625 \$</b>	<b>110 961 \$</b>	<b>110 961 \$</b>	<b>300 211 \$</b>
<i>Différence cotisation MRC (2042 \$/MRC)</i>	0 \$	0 \$	16 336 \$	16 336 \$	32 672 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-213

**OBJET :** Reconduction de l'Entente de service et majoration financière annuelle – MRC et Fonds communautaire d'accès au microcrédit (FCAMC) – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** lors du lac-à-l'épaule de 2020, le directeur général de la MRC présente le bilan annuel de l'entente de service 2019-2020 conclue entre la MRC et le Fonds communautaire d'accès au microcrédit (FCAMC);





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le bilan annuel de 2018, 2019 et de 2020 du FCAMC et dans le cadre de ladite entente de service, relate des résultats satisfaisants en matière de soutien aux petites entreprises de la MRC via le microcrédit;

**ATTENDU QUE** ladite entente arrive à échéance au 31 décembre 2020;

**ATTENDU** la demande de renouvellement de ladite entente adressée par le FCAMC à la MRC;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, de reconduire ladite entente pour un autre terme de 3 ans (2021, 2022 et 2023) avec une majoration de 5 000 \$/an l'entente de service;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2021 et le Volet 2 du Fonds régions et ruralité de 2021-2022 et suivants;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général à :

- reconduire l'entente déjà existante pour un autre terme de 3 ans;
- signer l'entente de service avec le FCAMC;
- majorer l'entente de service de 5 000 \$/an, soit 15 000 \$/an.

**QUE** la présente fasse partie intégrale de l'entente de service et soit conséquemment conditionnelle à la disponibilité des budgets

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-214

**OBJET :** Entente triennale de soutien de service – MRC et Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB) – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** lors du lac-à-l'épaule de 2020, le directeur général de la MRC présente le bilan annuel de l'entente de service 2019 - 2020 conclue entre la MRC et la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville (CCITB);

**ATTENDU QUE** ladite entente arrive à échéance au 31 décembre 2020;

**ATTENDU** la demande de renouvellement de ladite entente adressée par la CCITB à la MRC et celle-ci comprends :

- La trousse de bienvenue (5 000 \$);
- Le mentorat d'affaires (5 000 \$);
- L'événement Service d'aide au financement des entreprises (SAFE) (5 000 \$);
- Gala Stellar (3 000 \$) – Commandite;
- Aile industrielle (5 000 \$);
- Magazine trouvailles – Votre expérience locale (5 000 \$);
- Comité d'attractivité (10 000 \$).

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, de reconduire ladite entente pour un terme de 3 ans (2021, 2022 et 2023);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2021 et le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de 2021-2022;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général à :

- reconduire l'entente déjà existante, mais pour un terme de 3 ans avec la CCITB;
- signer l'entente de service avec la CCITB.

**QUE** la présente fasse partie intégrale de l'entente de service et soit conséquemment conditionnelle à la disponibilité des budgets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-215

**OBJET :** Entente de soutien financier – MRC et Odyscène – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** l'entente de soutien et de service conclue entre les municipalités constituantes de la MRC et Odyscène arrive à échéance au 31 décembre 2020;

**ATTENDU** la demande de bonification du soutien financier des municipalités constituantes à Odyscène a été présentée aux membres du conseil de la MRC par la directrice générale et le président d'Odyscène;

**ATTENDU QU'**à ce chapitre, la MRC agit à titre de courroie de transmission;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, lors du lac-à-l'épaule du 4 et 5 novembre 2020, d'injecter un montant de 25 000 \$ par année de 2021 à 2024;

**ATTENDU** le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et les priorités d'intervention de la MRC;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC a approuvé la recommandation du directeur général lors du lac-à-l'épaule;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Eric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à :

- signer une entente de soutien financier sur une période 4 ans entre la MRC et Odyscène;
- injecter un montant annuel de 25 000 \$ à Odyscène à même le Volet 2 du FRR 2021-2024;

**QUE** la présente fasse partie intégrale de l'entente de soutien financier et soit conséquemment conditionnelle à la disponibilité des budgets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





N° de résolution  
ou annotation

2020-11-216

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides – Autorisation de signature

**ATTENDU QUE** lors du lac-à-l'épaule de 2020, le directeur général de la MRC présente la proposition de service adressée à la MRC par Tourisme Basses-Laurentides (TBL);

**ATTENDU QUE** ladite proposition est une recommandation émanant du comité de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC;

**ATTENDU** les avantages et retombées que pourrait avoir cette entente de service sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** l'entente de service proposée se résume en ce qui suit :

**Année 1**

- Plateforme web, création de contenu, etc. - 15 000 \$
- Développement de la Politique touristique de la MRC de Thérèse-De Blainville et son plan d'action - 15 000 \$
- Memberships, actions de promotion et banque photos, etc. - 18 800 \$

**Année 2**

- Memberships, actions de promotion, mise à jour, contenu, etc. - 19 250 \$

**Année 3**

- Memberships, actions de promotion, mise à jour, contenu, etc. - 19 250 \$

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, de conclure une entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides pour un terme de 3 ans (2021, 2022 et 2023);

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2021 et le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) de 2021-2022 et suivants;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC autorise son directeur général à :

- Conclure une entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides pour un terme de 3 ans et selon la proposition décrite en ci-haut;
- Signer l'entente de service avec Tourisme Basses-Laurentides pour et au nom de la MRC;

**QUE** la présente fasse partie intégrale de l'entente de service et soit conséquemment conditionnelle à la disponibilité des budgets.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-217

**OBJET :** Appui à la Résolution de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) – Projet de Loi 67 et l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire de gestion des zones inondables

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a entrepris de moderniser le cadre de gestion des zones inondables;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le projet de loi 67 inclut un volet portant les inondations et qu'il est actuellement à l'étude à la commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**ATTENDU QUE** lors des consultations particulières tenues par la commission parlementaire, le monde municipal a unanimement souligné l'importance que le projet de loi permette la mise en place d'une approche complète de gestion par le risque n'ayant pas comme seul objectif la limitation du nombre de personnes et de biens en zone inondable (article 93);

**ATTENDU QUE** la commission parlementaire réalise dans les prochains jours l'étude article par article du projet de loi 67;

**ATTENDU QU'**une analyse préliminaire démontre que sur le territoire métropolitain, la valeur foncière des propriétés situées en zone inondable dépasse le 2 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** le territoire situé en zone inondable sur la couronne Nord est déjà majoritairement bâti, qu'une bonne partie des personnes et des biens demeureront en zone inondable et que l'enjeu principal est la diminution de leur vulnérabilité et la gestion des droits acquis;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec travaille à l'élaboration d'un futur règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable et que ce processus est en cours;

**ATTENDU QU'**un comité consultatif, dont fait partie l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), a été mis sur pied afin d'accompagner le gouvernement du Québec en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement provincial portant sur la gestion des risques en zone inondable;

**ATTENDU QUE** l'adoption d'un nouveau cadre de gestion des zones inondables aura des impacts importants pour les municipalités de la couronne Nord;

**ATTENDU QUE** la nécessité d'avoir une planification des zones inondables en milieu urbain basée sur le risque fait consensus au sein de la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN);

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Demande que l'article 93 du projet de loi 67 soit modifié en remplaçant « pour limiter le nombre de personnes et de biens en zone inondable » par « diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens en zone inondable », afin de s'assurer d'une prise en compte des réalités propres aux différentes municipalités du territoire de la couronne Nord situées en zone inondable;
- Demande que le gouvernement du Québec consulte la Communauté métropolitaine de Montréal et les municipalités de la région métropolitaine de Montréal, en amont du dépôt d'un projet de règlement, afin de communiquer les enjeux en zone inondable les concernant et de contribuer à la réalisation d'une





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

analyse d'impact réglementaire en vue de faciliter l'acceptation et l'application du futur règlement;

- Autorise à transmettre copie de la résolution à :
  - Monsieur Marc Tanguay, Président de la Commission de l'aménagement du territoire;
  - Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - Monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
  - Monsieur Jonatan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
  - Madame Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la région de Montréal et de la Métropole;
  - Madame Valérie Plante, Présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-218

**OBJET :** Appui à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) –  
Projet de Plan stratégique de développement du transport collectif  
de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

**ATTENDU QUE** le 28 octobre 2020, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) annonçait le lancement de la consultation publique sur le projet de Plan stratégique de développement (PSD) du transport collectif;

**ATTENDU QUE** les citoyens, usagers et partenaires de la mobilité sont invités par l'ARTM à donner leur opinion sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'appel de mémoires se terminera le 14 décembre 2020 et que les séances d'audition des mémoires se tiendront entre le 13 et le 26 janvier 2021;

**ATTENDU QUE** le Plan stratégique de développement (PSD) de l'ARTM vise à établir des stratégies de mobilité durable appuyées sur la politique de mobilité durable 2030 du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

**ATTENDU QUE** le Plan stratégique de développement de l'ARTM doit proposer une amélioration des services de transport collectif à l'échelle métropolitaine basée sur les besoins de la population;

**ATTENDU QUE** la couronne Nord est une région à part entière, dotée d'une offre d'emploi abondante et diversifiée, d'un cadre de vie agréable et de formules de développement adaptées aux principes de la durabilité recommandée par la Communauté métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la couronne Nord jouent un rôle de plus en plus important et structurant au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal autant en termes de croissance démographique que d'essor économique et social;

**ATTENDU QUE** ce rôle prendra encore de l'importance suite à la pandémie comme le démontrent très clairement les tendances récentes;

**ATTENDU QUE** la croissance socio-économique des municipalités de la couronne Nord exerce une rétention de plus en plus importante des déplacements internes de ses résidents et que la part modale de l'auto est largement prééminente;

**ATTENDU QUE** partout sur le réseau routier de la couronne Nord, la situation concernant la congestion routière n'a cessé de s'accroître, et ce, de façon dramatique;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

**ATTENDU QUE** la Table des préfets et élus de la couronne Nord a adopté, unanimement, un mémoire eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

**ATTENDU QUE** nous avons pris connaissance des recommandations et des enjeux communs qui se dégagent du mémoire de la TPÉCN eu égard au projet de Plan stratégique de développement de l'ARTM;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

- Appuie le mémoire de la TPÉCN dans le cadre du projet relatif au Plan stratégique de développement du transport collectif de l'ARTM;
- Appuie le dépôt du mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- Autorise à transmettre copie de la présente résolution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), aux MRC de la couronne Nord et à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-11-219

**OBJET :** Appui à l'organisme Superbe Culture Rive-Nord – Demande de financement auprès du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)

**ATTENDU QUE** Superbe Culture Rive-Nord est un organisme culturel sans but lucratif sis dans le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** les activités et les actions dudit organisme ont un rayonnement local, régional et métropolitain;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville reconnaît l'importance de la diversification de l'offre culturelle pour son territoire et pour celui de la communauté métropolitaine de Montréal;

**ATTENDU QUE** l'organisme « Superbe Culture Rive-Nord » contribue à la promotion de la culture dans le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville tout comme dans la région métropolitaine;

**ATTENDU QUE** les objectifs du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie l'organisme « Superbe Culture Rive-Nord » dans sa démarche de demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**


2020-11-220

### Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**DE** lever la présente réunion à 16h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Richard Perreault, Préfet  
Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

25 novembre 2020

### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2020-11-194 à 2020-11-220 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 novembre 2020.

Émis le 25 novembre 2020 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

  
Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier